

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 13 DECEMBRE 2023**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 30

Convocation du 5.12.2023
Affichage du 5.12.2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Longny-au-Perche suite à la convocation du 5.12.2023, affichée le cinq décembre 2023.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDIER Marcel.

Etaient absents-excuses : Mme CHAMARET Stéphanie (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à Mme POUILLAIN Francine), M JUSZEZAK Jean-Claude (donne pouvoir à M HOULLE Pascal).

Etaient absents-non excusés : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur du LAC Jean-Vincent est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023.12.183

APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION PORTAIL DES SERVICES DU TE61

Monsieur le Président fait part à l'assemblée des dispositions de la convention citée en objet qui permet à l'EPCI d'accéder à l'outil type SIG mis en place par le TE61. Cet outil est accessible via internet et permet à l'échelle du territoire de la collectivité, de visualiser sur un fond de plan cartographique tout type d'informations géographiques : celles-ci peuvent être fournies par le TE61 ou par la collectivité sur sa demande. Il permet de consulter les données du service du cadastre, d'accompagner dans la réponse des DT-DICT, et visualiser différents thèmes. Le TE61 fournit certains fonds de plan et données cartographiques. La collectivité peut à tout moment solliciter le TE61 pour intégrer de nouveaux thèmes.

Il est demandé par le TE61 une participation financière de 200 € par an et par thème (données fournies par la collectivité) mais il n'y a pas de participation financière pour l'utilisation des données fournies par le TE61. Elles sont mises à disposition gracieusement compte-tenu que la collectivité participe au PCRS.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention d'utilisation du Portail des services du TE61.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention précitée, ainsi que tout documents y afférents.

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

Le Président,
Emmanuel LE SECQ

